



# QUALIBAIL : quels résultats pour la SACVL en 2021 ?

Lorsque la SACVL s'est engagée en 2012 dans une démarche qualité de service locataires, l'objectif était triple :

- Garantir aux locataires un service de qualité
- Répondre davantage aux attentes des locataires
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue

Depuis 2013, année d'obtention de la certification QUALIBAIL par la SACVL, la satisfaction globale mesurée par le biais d'une enquête annuelle réalisée par un prestataire extérieur nous permet d'ajuster nos actions et de s'inscrire dans un process d'amélioration continue.

## Les 6 engagements QUALIBAIL

1. Vous **orienter** à chaque étape de votre demande de logement
2. **Faciliter** votre emménagement et agir pour votre confort et votre sécurité
3. **Assurer** le bon déroulement de votre location
4. **Traiter** vos demandes d'intervention technique
5. Vous **informer et évaluer** les interventions effectuées chez vous et dans votre résidence
6. Vous **accompagner** dans votre parcours résidentiel

La qualité de service est évaluée régulièrement par des contrôles internes et des enquêtes de satisfaction internes et externes.

## Votre satisfaction en 2021

**800 locataires** (soit 10% des occupants du parc locatif) consultés à travers une enquête de satisfaction téléphonique sur le logement et ses équipements, les interventions dans celui-ci, les parties communes, le loyer et charges, la relation locataires et l'information. **78,1% des locataires en 2021 se déclarent globalement satisfaits de la SACVL** (soit -8% par rapport à l'enquête 2020). Sur 78,1%, 20,2% de répondants sont très satisfaits, résultat stable par rapport à 2020.

**965 questionnaires** de satisfaction suite à interventions techniques en logements occupés ont été retournés et traités (taux de retour de 20,28%, 4 757 questionnaires envoyés). **92,35% des locataires satisfaits des travaux réalisés dans leur logement par un prestataire mandaté par la SACVL, en légère progression par rapport à 2020 (+ 0,73%).**

## Les points forts : l'emménagement

- › Engagement 2.1 : Nous avons contrôlé la propreté de votre logement. 100% des logements loués sont contrôlés conformes au niveau de la propreté, stable par rapport à 2020.
- › Engagement 2.4 : Tous les points lumineux des pièces de vie et pièces d'eau de votre logement sont équipés de lampes basse-consommation (LBC) ou de diodes électroluminescentes (LED), à défaut elles vous sont remises lors de votre installation. 99,32% des logements ont été équipés de ces matériels soit - 0,68% par rapport à 2020.
- › Engagement 3.4 : 99,61% des courriers relatifs à une réclamation écrite font l'objet d'un accusé de réception dans les 8 jours, soit + 0,14% par rapport à 2020.

## Les points forts : la location

- › Engagement 3.5 : 100% des courriers relatifs à des troubles de voisinage ont donné lieu à un accusé de réception dans les 8 jours, stable par rapport à 2020.
- › Engagement 4.1 : Nous vous informons du traitement apporté à votre demande d'intervention technique. 99,50% des demandes d'intervention technique sont traitées dans les délais, soit + 0,55% par rapport à 2020.

## Les points à améliorer : la propreté des parties communes

- › 65,9% des locataires interrogés estiment être globalement satisfaits de la propreté des parties communes, soit une baisse de 3,2% par rapport à 2020.  
*Tous les collaborateurs de terrain nouvellement embauchés à la SACVL suivent une formation "techniques de nettoyage". Les salariés déjà en poste sont également intégrés à cette formation de 3 jours.*

## Les points à améliorer : le chauffage

- › 68% des locataires interrogés se disent satisfaits de l'état et du fonctionnement du chauffage soit + 6,5% par rapport à 2020.  
*Pour accroître la satisfaction : la poursuite du plan de réhabilitation énergétique des résidences de notre patrimoine (Ex. : livraison de la réhabilitation énergétique de la résidence du Domaine de l'Etang et lancement de la réhabilitation énergétique de la résidence Sakharov).*

## Les points à améliorer : l'information avant travaux programmés

- › Engagement 5.6 : lorsque des travaux programmés doivent être réalisés, nous vous en informons au plus tard 8 jours avant leur démarrage. 87,88% des travaux programmés ont fait l'objet d'un affichage dans le délai imparti, soit - 1,48% par rapport à 2020.  
*Afin d'améliorer l'information des locataires concernés, la fiche récapitulative des travaux sera présente sur l'espace "information travaux" du site internet [www.sacvl.fr](http://www.sacvl.fr)*